



Contrat Aub'amap Ferme de Fons des Ores

Les Contractants :

Le Producteur	Le consom'acteur
Lydie et Emmanuel RENARD Ferme de Fons des Ores 63 340 Antoingt tél : 04.73.71.40.49 mail : lydierenard@orange.fr	Nom : Adresse : Tél : Courriel :

Nos produits sont élaborés dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique (certification label AB). Tous nos produits sont étiquetés avec une DLUO (Date Limite Utilisation Optimale) pour les farines et DLC (Date Limite de Consommation) pour les volailles

Farines :

- Nos farines, travaillées sur meules de pierre, sont proposées en conditionnement 1, 2 ou 5 kg selon le type. Nous vous proposons des farines de blé, grand épeautre, engrain (petit épeautre), sarrasin et mélange du meunier (blé + grand épeautre). En fonction de l'année, certaines farines peuvent ne pas être disponibles.

Volailles :

- Nos volailles sont prêtes à cuire (PAC), emballées et sans les abats. Nous vous proposons des poulets et pintades. La périodicité vous est indiquée lors de la réalisation du contrat.
- Les abats sont transformés et proposés sous forme de terrines et mousses.

Champignons :

- Nos champignons sont livrés frais en barquettes. Nous vous proposons pleurotes et shiitaké. (Le shiitaké est un champignon qui se consomme cuit). D'autres types de champignons pourront être proposer.

Périodicité des contrats :

- Les contrats sont annuels et s'achèvent au 31 décembre de chaque année, y compris pour ceux débutés en cours d'année.

Engagements réciproques :

- Le Consom'acteur et la Ferme de Fons des Ores s'engagent à contractualiser les transactions par une commande préalable, afin que la production soit adaptée à la demande.
- Le Consom'acteur s'engage à venir chercher sa commande aux dates et heures prédéfinies par l'Amap, et à respecter les modalités mises en place dans le règlement intérieur de l'association en cas d'empêchement.
- La Ferme de Fons des Ores s'engage à honorer les commandes passées, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, le Consom'acteur sera prévenu dès que possible.
- Le Consom'acteur et la Ferme de Fons des Ores s'engagent à respecter les statuts, la charte et le règlement intérieur de l'association.

Tarifs et modalités de règlement :

- Les tarifs appliqués sont ceux affichés sur le site www.ferme-biologique.fr
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer durant l'année.
- Le règlement s'effectue à la livraison.

Planning et prise de commandes :

- Les commandes se font soit à l'Amap, soit par www.ferme-biologique.fr , soit par *téléphone au 04 73 71 40 49* au plus tard 10 jours avant la vente. (Merci d'indiquer le poids approximatif souhaité pour les volailles, nous essaierons de nous en rapprocher...). Pour les commandes par le site où par téléphone, nous vous confirmons par mail la bonne réception et la prise en compte de votre commande.
- Le planning prévisionnel de vente et de commandes est proposé ci joint. Les espèces et dates* de vente y sont indiquées. (* Des événements exceptionnels peuvent faire varier ces dates. Si besoin, nous nous réservons donc le droit d'en changer. Dans ce cas, les Consom'acteurs seront prévenus.)

A Aubière le/...../2017

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Pour la Ferme de Fons des Ores
L. et E. Renard.